



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 5c

Attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Thann dans le cadre de la co- organisation de l'édition 2026 de la cyclo-sportive GFNY Thann/Grand Ballon

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
24 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDLIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, PERY, MM. Charles SCHNEBELEN, CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. MORVAN, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. Eugène SCHNEBELEN, excusé, a donné procuration à Mme DIET
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. STOECKEL

Etait excusé, sans procuration :

M. SCHMITT

Etaient absents, non excusés :

Mme MURA
Mme BILLIG
M. SLIMANI

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose aux membres du Conseil Municipal que le Budget Primitif 2026 prévoit une enveloppe financière pour le versement de diverses subventions destinées aux associations sportives et de loisirs.

Dans le cadre de la 5^{ème} édition de la cyclo sportive GFNY, qui aura lieu le week-end du 11 et 12 juillet 2026, l'association de l'Amicale Cycliste Thann assurera la co-organisation et sera un partenaire privilégié de cette manifestation d'envergure internationale.

Pour soutenir cette association dans la co-organisation de cet événement, il propose de lui attribuer une subvention de 4 000 €.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante.

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention de 4 000 € permettant de soutenir activement l'association de l'Amicale Cycliste Thann dans le cadre de la co-organisation de cette manifestation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € au club de l'Amicale Cycliste Thann,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance